

Règlement intérieur

➤ Saison 2011 / 2012

Le règlement intérieur du club se doit d'être connu et respecté par tous ses adhérents

Les points importants à garder en mémoire :

- L'escrime est un sport dont les valeurs sont la politesse, le respect et l'esprit sportif. Mon comportement doit correspondre à ces valeurs dès que j'entre dans la salle d'armes.
- Tout manquement caractérisé à la discipline sera signalé aux parents du ou des adhérents mineurs. En cas de récidive, une semaine de mise à pied pourra être prononcée par les membres du bureau et conduire à une exclusion définitive du club si cette sanction ne suffisait pas.
- Le Maître d'Armes et les membres du bureau ont autorité pour maintenir la discipline.
- Toute absence d'un adhérent de moins de 16 ans devra être signalée au Maître d'Armes avant le cours.
- Les adhérents se doivent d'être ponctuels aux cours :
L'arrivée est prévue 5 minutes avant le début du cours pour se préparer dans les vestiaires. Il est possible d'arriver plus en avance mais dans ce cas, il vous est demandé d'avoir une attitude correcte dans les vestiaires.

Les horaires des cours pour la saison sont les suivants :

Jour de la semaine	Horaires	Cours
Lundi	de 19H00 à 20H30	Leçon individuelle sabre à partir de benjamin 2 et assauts libres Assauts libres épée Ados / Adultes
Mardi	de 18H00 à 19H15	Cours club technique sabre enfants 8 - 12 ans
	de 19H30 à 21H00 ⁽¹⁾	Cours club technique sabre à partir de benjamin Cours club technique épée Ados / Adultes
Mercredi	de 14H00 à 15H30	Jeunes 12/15 ans expérimentés
Judi	de 17H15 à 18H30	Cours club Enfants de - de 12 ans et Enfants passerelle EMS-club ^{(2) (3)}
Vendredi	de 19H00 à 21H00 ⁽¹⁾	Préparation physique générale (PPG) et Fondamentaux Assauts libres pour tous sauf pupille

(1) possibilité de quitter à 20h30, (2) Le programme passerelle concerne une sélection préétablie d'élèves -12ans provenant de l'EMS saison 2010-2011 dans le cadre d'un projet de développement de la discipline chez les enfants, (3) l'accès au cours club du mardi aux élèves du programme passerelle est soumis à cotisation mais permet également d'accéder à la pratique du jeudi soir sur le créneau EMS.

Ces horaires doivent permettre d'être en tenue à l'heure dite et de ranger correctement le matériel utilisé après les cours.

- Les adhérents ne refuseront pas les combats proposés par de futurs adversaires (quel que soit le niveau) et feront les combats imposés par le Maître d'Armes.
- Toute tenue louée au club devra être rendue en parfait état de propreté en fin de saison.
- Tout adhérent n'ayant pas pris soin du matériel loué au club pourra avoir une partie ou l'intégralité de son chèque de caution encaissé.
- Toute casse de matériel loué au club sera facturée à l'adhérent selon le barème des réparations en vigueur fourni en annexe. Les frais de casse de matériel non acquittés en fin de saison seront imputés à la caution
- Le club dégage toute responsabilité en cas d'accident survenu à un enfant non pris en charge par la famille après la fin du cours.
- Les parents confiant leur enfant à une tierce personne pour le transport à une compétition devront signer une décharge.

Les membres du bureau.

Pour tous contacts : CEW, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost 59150 WATTRELOS, le mardi et le vendredi soir de 19h00 à 20h30
Tel : 03 62 28 59 07 ; Email : Club@escrime-wattrelos.fr ; Site web : www.escrime-wattrelos.fr

